

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°46 du 5 novembre 2010

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 18 janvier 2001 relatif aux logements de représentation concédés à des autorités.

Du 13 septembre 2010

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 18 janvier 2001 relatif aux logements de représentation concédés à des autorités.

Du 13 septembre 2010

NOR D E F P 1 0 2 4 0 6 6 A

Texte modifié :

Arrêté du 18 janvier 2001 (BOC, 2001, p. 1061 ; BOEM 502.1.1) modifié.

Référence de publication : Jo n° 225 du 28 septembre 2010, texte n° 16 ; signalé au BOC 46/2010.

Le ministre de la défense,

Vu le code du domaine de l'État, notamment les articles R. 92 à R. 104-1, R. 112 à R. 119, D. 12 et D. 13 ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 2001 modifié relatif aux logements de représentation concédés à des autorités,

Arrête :

Art. 1er. L'annexe de l'arrêté du 18 janvier 2001 susvisé est modifiée comme suit :

Après « Général commandant des forces alliées à Lisbonne (Portugal). », insérer les deux alinéas suivants :

« - général commandant adjoint du commandement de composante air d'Izmir (Turquie) ;

- général chef de la mission militaire de la représentation permanente de la France auprès de l'OTAN à Bruxelles (Belgique) et chef de la représentation militaire française auprès du comité militaire de l'Union européenne. »

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 septembre 2010.

Hervé MORIN.